Le sénateur Lang: Si nous revenions à ces dégrèvements d'impôts que comportait la loi il y a quelques années, mais en stipulant que toute société qui se prévaudrait de ces dégrèvements ne pourrait pas faire breveter les résultats des recherches, quel en serait l'effet sur les sociétés?

M. Mackenzie: Cela les mènerait à leur perte.

Le sénateur Bourget: Selon l'exemple que vous nous avez donné, lorsque vous avez pris en main les travaux de recherche, la recherche préliminaire se faisait aux États-Unis, avez-vous essayé d'amener des chercheurs américains au Canada pour les faire participer à ces travaux?

M. Mackenzie: Non. Les travaux en grande partie ont été effectués par notre personnel. Non pas qu'il n'y ait pas eu échange de personnes, mais le groupe que nous avions à Edmonton a été recruté... je ne vois personne qui n'était pas Canadien.

Le sénateur Bourget: Avez-vous eu des difficultés à recruter du personnel compétent pour les travaux de recherche?

M. Mackenzie: C'est difficile mais c'est possible. Nous avons été très chanceux parce que nous avons connu un très bon départ. Lorsque M. C. J. Mackenzie s'est retiré de la présidence du Conseil national de recherches, j'ai réussi à le persuader de venir à la Chemcell et sa seule présence a attiré nombre de personnes compétentes. C'est ce qui attire les chercheurs compétents, la possibilité de travailler avec quelqu'un dont la réputation est faite dans le domaine. Il s'était retiré du Conseil national de recherches mais il a consacré beaucoup de temps à l'organisation de notre petite installation de recherche à Edmonton. Elle était de petite envergure, mais vraiment excellente.

Le sénateur Bourget: Avez-vous envoyé vos chercheurs aux États-Unis ou ailleurs pour qu'ils puissent se perfectionner?

M. Mackenzie: Nous ne les avons pas envoyés à l'université. Il y avait un échange continu entre les établissements de recherche de même nature aux États-Unis. Les gens allaient et venaient, échangeaient des notes. Tous ces gens cependant étaient des chercheurs compétents qui possédaient leur doctorat. Il ne s'agissait pas de gens qui retournaient à l'université.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Est-ce que de façon générale les sociétés américaines fournissent l'information scientifique à leurs filiales canadiennes? Est-ce la règle ou s'il y a des exceptions?

M. Mackenzie: Je suppose qu'il y a des exceptions mais je sais par expérience qu'un grand nombres de sociétés ont accès aux travaux de recherche de leur société mère.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Si elles deviennent concurrentes de la société mère sur les marchés mondiaux, est-ce que la règle tient encore?

M. Mackenzie: Elles utilisent probablement le produit en cause dans un domaine différent; cependant, quant à savoir si elles ont accès à l'information, je dirais que la plupart d'entre elles l'ont.

Le sénateur Grosart: Pour ce qui est de la société d'Edmonton, vous nous avez dit que la société mère ou société internationale avait envahi le marché américain pour des raisons évidentes et compréhensibles. Quelle est la position de la filiale quant aux 30 ou 40 autres marchés que vous avez mentionnés? Ne serait-il pas possible que la compagnie américaine, si les circonstances sont favorables, enlève ces 30 ou 40 marchés à la compagnie d'Edmonton?

M. Mackenzie: Cela pourrait se produire, mais je ne le crois pas parce que des sommes importantes ont été placées dans cette usine d'Edmonton et il est de l'intérêt de chacun que la compagnie demeure viable et rentable. Ce ne serait point faire preuve de sagesse pour la société mère que d'accaparer tous les marchés. De plus, le Chemcell compte des actionnaires canadiens. Ce n'est pas une société entièrement américaine. Nous avons perdu le marché américain parce que la société mère a décidé d'y implanter sa propre usine. Si elle ne l'avait pas fait, une autre société l'aurait fait.

Le sénateur Bourget: Fabriquez-vous le même produit à un prix inférieur au prix américain?

M. Mackenzie: Je ne sais pas si le prix est inférieur mais aux États-Unis il est soumis à un droit de 12 p. 100 je pense. Nous vendons encore dans 35 ou 40 pays et nous avons toutes les raisons de croire que les ventes se poursuivront, compte tenu des aspects économiques.

Le sénateur Grosart: Ce qui a inquiété quelques-uns d'entre nous, c'est qu'il semble évident que les décisions seront prises en fonction des intérêts des sociétés internationales plutôt qu'en fonction des intérêts du Canada.

M. Mackenzie: C'est une inquiétude toujours présente mais c'est là quelque chose d'inhérent à l'existence des sociétés internationales. C'est le prix à payer pour avoir au